

Votre accompagnement

Lors d'un premier contact, il vous sera proposé un premier rendez-vous avec un professionnel du CSAPA sous forme d'entretien d'accueil.

Ce premier rendez-vous permettra de faire le point avec vous sur votre demande.

Il permet également de constituer votre dossier, lien indispensable entre les professionnels pour la qualité de votre accompagnement.

A la suite de cet entretien, si besoin, il vous sera proposé soit une orientation vers d'autres structures (Associations, secteurs sanitaires ou sociaux...) soit un accompagnement par les professionnels du C.S.A.P.A.

Cet accompagnement se réalise sous forme d'entretiens, de consultations médicales qui donnent lieu ou non à une prescription.

Votre parcours de soins sera négocié avec vous, et vous serez libre des choix qui vous seront proposés.

Nous vous demandons cependant de vous engager à respecter les rendez-vous et en cas d'impossibilité à nous prévenir pour offrir ce rendez-vous à une autre personne.

Pour joindre le C.S.A.P.A.

Situé dans les locaux du Centre Hospitalier, entrée des urgences, il est ouvert de 9h00 à 17h00, les jours ouvrables.

Les entretiens et consultations peuvent avoir lieu hors des créneaux d'ouverture du secrétariat.

Vous pouvez également laisser un message, en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, téléphone), sur le répondeur téléphonique 24h/24 ou directement au C.S.A.P.A. dans la boîte située sur la porte du secrétariat. Nous nous engageons à vous recontacter.

Le C.S.A.P.A est également présent :

- à proximité de chez vous (Archiac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Gémozac, Pons, St Aigulin) sous la forme de consultations
- à l'Unité sanitaire du Centre de Détention de Bédenac où les personnes détenus peuvent bénéficier d'entretiens.

Pour plus d'informations, prenez contact avec le secrétariat :

**Centre Hospitalier - 15 Avenue des Poilus - BP 80109
17503 JONZAC Cedex**

Tél : 05.46.48.79.61 - Fax : 05.46.48.79.62

secretariat.csapa@ch-jonzac.fr



Livret d'accueil

C.S.A.P.A. de Jonzac

Le C.S.A.P.A. (*Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en addictologie*), est une structure médico-sociale gérée par le Centre Hospitalier de Jonzac. Il est autorisé par l'ARS depuis décembre 2009.

Il s'intègre à la filière « Addictologie » du Pôle de Psychiatrie.

L'Addictologie est la « branche » de la Médecine qui traite des problèmes de dépendance, que ce soit à un produit (alcool, tabac, cannabis, opiacés, médicaments...) ou à un comportement.

Il a pour rôle :

- d'accueillir toute personne en difficulté ou se posant des questions sur sa /ses consommation(s), comportement(s) et/ou ceux de ses proches
- d'informer
- de réaliser un accompagnement et/ou proposer une orientation de soins.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La remise de ce livret d'accueil signe le premier contact avec notre équipe.

Cette démarche, parfois difficile, signifie que vous vous interrogez sur vos consommations de produits (licites comme le tabac ou l'alcool), ou (illicites comme le cannabis, les opiacés, etc...), voire sur votre comportement (alimentaire, à l'égard du jeu, d'internet, par exemple).

Ce premier entretien permet de recueillir vos attentes, de vous délivrer un certain nombre d'informations, mais ne prétend pas répondre à toutes vos questions, toutes vos attentes, il est d'ailleurs probable que beaucoup de vos préoccupations n'aient pas encore été abordées.

Sachez que l'ensemble de l'équipe du CSAPA est disponible, pour vous aider, vous accompagner, afin de construire avec vous, en toute confidentialité, votre projet de soins et vous permettre ainsi de vous ouvrir la porte du changement.

Au nom de l'ensemble de l'équipe, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

*Bérengère CHALANÇON,
Cadre de santé du CSAPA*

Les professionnels

Médecin Addictologue : M. Le Docteur Bernard TÉTAUD

Cadre de Santé : Mme Bérengère CHALANÇON

Secrétaire : Mme Alexandra CHAMPEAU

Infirmières : Mme Nathalie FAVAREL
Mme Dominique GUIGNARD

Psychologue : Mme Candice GANTOIS

Assistante sociale : Mme Sandrine QUANTIN-IRIART

Educatrice spécialisée : Mme Mathilde COURTIAU

Vos droits

Les missions de la structure s'inscrivent dans le cadre du respect de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, affichée dans les locaux et dont un exemplaire et son annexe vous ont été remis.

Les principes de non-discrimination, d'accompagnement individualisé et de droit à l'information sont parmi les éléments du cadre de la collaboration entre professionnels et usagers.

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance si vous le souhaitez, n'hésitez pas à en parler avec notre équipe.

La gratuité

L'établissement est financé par l'assurance maladie. De ce fait, aucune participation financière ne vous sera demandée

La confidentialité

L'ensemble des professionnels de la structure est soumis au secret professionnel et ils s'engagent à respecter la confidentialité des informations délivrées.